



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune d'Etterbeek**  
Service Aménagement du Territoire -  
Urbanisme  
Avenue d'Auderghem, 113  
B - 1040 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. : A. Dandrimont )11171

N/Réf. : AA/BDG/ETB20060\_667\_PU\_Chasse\_165

Bruxelles, le 18/01/2021

**Objet :** ETTERBEEK. Avenue de la Chasse, 165

Demande de permis d'urbanisme portant sur la restauration et la réparation de la façade d'une maison unifamiliale.

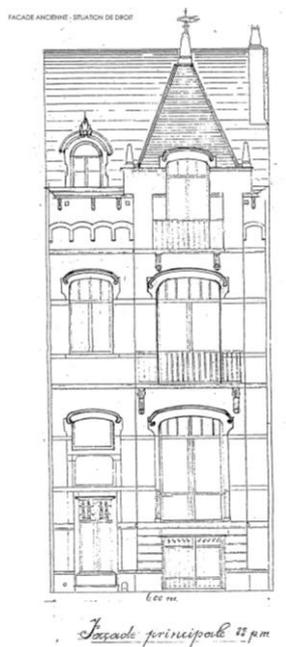
**Avis de la CRMS**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 16/12/2020, reçu le 21/12/2020, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 13/01/2021.

**CONTEXTE**

Située dans la zone de protection de la maison classée sise av. de la Chasse, 141 (arch. P. Cauchie), et inscrite à l'Inventaire du Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale ([https://monument.heritage.brussels/fr/Etterbeek/Avenue\\_de\\_la\\_Chasse/165/13518](https://monument.heritage.brussels/fr/Etterbeek/Avenue_de_la_Chasse/165/13518)), cette maison de style éclectique a été construite en 1908 sur les plans des entrepreneurs F. et E. Caluwaerts.



A g., élévation de 1908 (extr. de la demande de permis - ©Archives commune Ixelles – ACI)

Au milieu, photo d'avant 1994 (extr. de monument.heritage.brussels ©Urban.brussels)

A dr. élévation avant l'écroulement du pignon (© Google maps, 2019)

La petite lucarne surmontant la travée gauche a été remplacée – après 1994 selon une photographie – par une fenêtre de toit dans le plan de la toiture. Une seconde petite fenêtre de toit a été ajoutée à droite du pignon de la travée de droite. Le parement du fronton surmontant la travée de droite s’est écroulé en septembre 2020, et l’ensemble du pignon a dû être démoli pour des raisons sécuritaires.



Détails de la façade avant (©CRMS, 2021)

## DEMANDE

La demande porte sur la reconstruction du pignon et la restauration de la façade avant et inclut les travaux suivants :



Élévations existante et projetée (extr. demande de permis)

- reconstruction du pignon de la lucarne en l’habillant de bandes en zinc naturel, percement d’un fenestron en partie haute du pignon et rénovation de la porte-fenêtre avec insertion d’un linteau droit ;
- nettoyage du parement de façade en briques de Silésie et pierre bleue ;
- restauration - ou restitution si nécessaire - des balustrades en acier et fonte des balcons et de leur lisse en bois peint (ton foncé) ;
- restitution des corniches en bois profilé (peint en ton clair), remplacement de la descente d’eau pluviale « sauvage » par une descente d’eau le long de la façade ;
- restitution des cache-boulins en fonte (à peindre en ton clair) et du décrotoir ;
- remplacer les châssis de fenêtres par des nouveaux châssis en bois à double vitrage, en respectant les proportions des anciennes menuiseries et en uniformisant leur couleur (« ton bleu noir satiné mat ») ;
- restaurer et sécuriser la porte d’entrée en chêne et son imposte en verre martelé et mise en peinture dans la même teinte des châssis.

## AVIS

Afin de rétablir davantage la cohérence stylistique de la maison, inscrite à l'inventaire, et qui participe à l'environnement de qualité qui caractérise la zone de protection autour du bien classé, la CRMS formule plusieurs remarques et recommandations sur le projet :



photo d'avant la chute du fronton (Google Street View)

- parer le fronton/pignon de la lucarne de matériaux semblables à ceux en place avant son écroulement, pour une unicité du revêtement de façade (briques blanches et pierre bleue) et donc renoncer à l'option contemporaine d'habillage en zinc ;
- restituer un châssis en arc en anse de panier dans la baie du fronton, l'ensemble des baies de la façade affichant cette terminaison cintrée/typologie ;
- assurer les prises de lumière naturelle soit par un agrandissement de la fenêtre de toit en place à droite du fronton soit par le placement d'une fenêtre de toit dans un versant du fronton, afin d'éviter le percement d'une nouvelle petite fenêtre rectangulaire dans le haut du fronton ;
- examiner la possibilité du maintien des châssis anciens encore en place, en les adaptant pour en améliorer les performances énergétique et acoustique. Si cette option ne s'avère pas possible, ou peu concluante sur le plan de la cohérence d'ensemble, les nouveaux châssis devraient reprendre l'ensemble des divisions des châssis actuels.

Enfin, la Commission se réjouit du nettoyage général de la façade, de la restitution de la corniche moulurée à modillons et denticules et de la restitution des divers éléments de petit patrimoine qui participent à la qualité de cette architecture et de son environnement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. : [csmets@urban.brussels](mailto:csmets@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [bdeghellinck@urban.brussels](mailto:bdeghellinck@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ; [urbanisme@etterbeek.be](mailto:urbanisme@etterbeek.be) ; [adandrimont@etterbeek.irisnet.be](mailto:adandrimont@etterbeek.irisnet.be)